



Annexe aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences ont été adoptées par la CFVU le 14 mai 2020 pour toute la durée du contrat correspondant à la période d'accréditation 2020-2025 des formations de l'Université Paris 8. Elles sont néanmoins soumises chaque année à l'approbation du Conseil de la formation et de la vie universitaire et éventuellement ajustées en fonction des évolutions réglementaires. Le contenu de certains articles est complété par chaque composante afin de tenir compte des spécificités et des orientations pédagogiques de chaque formation.

UFR Textes et sociétés, Département de science politique (Annexe validée par la CFVU le 20 juin 2024)

1 – Modalités éventuelles de choix entre contrôle continu et contrôle terminal (*Articles 9*)

Les cours de Licence (L) et de Master (M) du département de science politique se valident ordinairement par deux notes, une note de contrôle continu et une note de contrôle terminal.

En raison de leur nature pédagogique particulière, certains cours se valident exclusivement par le contrôle continu, par l'acquisition d'au moins trois (3) notes, et l'assiduité à ces cours est obligatoire. Ils correspondent aux travaux dirigés (L2), cours de méthodes et tutorat (à tous les niveaux), cours d'orientation universitaire et professionnelle (L3), séminaire de recherche (M2).

Les brochures des formations (L et M) en science politique présentent aux étudiant.es chaque année le détail des modalités de validation dans chaque cours. Ces brochures sont disponibles dès le début de chaque année universitaire.

2 – Conditions de dispense du contrôle continu ou de son aménagement (*Article 9 et 14*)

Les étudiant.es dont le statut salarié a été justifié auprès du secrétariat sont dispensé.es du contrôle continu. Les étudiant.es effectuant un stage validé dans le cadre de la formation sont assimilé.es aux étudiant.es salarié.es et dispensé.es de contrôle continu. Aucune dispense de contrôle final n'est accordée. Le statut salarié doit être justifié auprès du secrétariat de la formation au début de chaque semestre d'enseignement. Des aménagements des modes de validation sont organisés pour les étudiant.es en situation de handicap ou d'engagement associatif et sportifs de haut niveau. Dans le premier cas, le ou la responsable handicap du département décide de ces aménagements en lien avec l'étudiant.e concerné.e et la cellule handicap de l'université. Dans le second cas, les responsables de formation décident des aménagements accordés à l'étudiant.e en fonction de sa situation.

3 – Modalités d’organisation des sessions de contrôle des connaissances et des compétences en licence et/ou master (Article 15)

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées. La première session se déroule en décembre ou janvier pour les cours du premier semestre, en avril ou mai pour les cours du second semestre. Elle est suivie par le jury de première session.

Pour les cours qui n’ont été ni validés ni compensés à la première session, une seconde session de validation, ou session de seconde chance, est organisée en mai ou juin. Elle est suivie par l’organisation du jury annuel de seconde chance (en juin-juillet, concernant le jury de diplôme Licence et le jury de passage de Master 1).

En Master 2 uniquement, les mémoires de stage ou de recherche peuvent être remis plus tardivement (fin août/début septembre) et le jury de diplôme de seconde chance se déroule au début septembre.

Les dates des sessions d’examen et des jurys sont fixées annuellement et communiquées aux étudiant.es au début de chaque année universitaire.

4 – Cas particuliers des EC n’ouvrant pas droit à une seconde chance (Article 15)

Pour raisons pédagogiques, la session de seconde chance n’a pas lieu d’être pour certains EC dont la validation se déroule exclusivement sous forme de contrôle continu (EC de méthodes, tutorat, OUP, TD, séminaire de recherche) ainsi que pour le mémoire de stage ou de recherche (L ou M).

5 – Précisions sur les notes retenues dans le cadre de la session de seconde chance (Article 16)

(Il s’agit généralement de la note du contrôle terminal et dans certains cas la moyenne entre la note du contrôle continu et celle du contrôle terminal)

Les notes du contrôle continu ne sont prises en compte que dans le cadre de la session 1. Dans le cadre de la session de seconde chance, on retiendra la meilleure des deux notes entre celle de la session 1 et celle de la session de seconde chance.

6 – Renonciation à la compensation (Article 16)

Lorsqu’une UE est validée en première session par compensation et comprend un EC dont la note est inférieure à 10, les étudiant.es concerné.es peuvent faire une demande de renonciation à la compensation auprès du secrétariat de la formation (L ou M) en vue de pouvoir passer à nouveau l’examen pour la validation de cet EC en session de seconde chance. La procédure de renonciation ne peut être utilisée que dans la suite immédiate de la première session durant laquelle la note a été acquise. En l’absence de démarche de la part de l’étudiant.e, la note acquise devient définitive. Il n’est plus possible d’y renoncer durant le semestre ou l’année suivant.

7 – EC ne donnant pas lieu à une note fondée sur une échelle de 0 à 20 (Article 18)

(Nous ne sommes pas concernés par ce cas de figure)

8 – Cas particuliers des EC requérant une validation sans possibilité de compensation (Article 21)

(Uniquement pour des raisons de réglementation nationale ou de spécificités professionnelles en licence et/ou master et pour l’EC ou l’UE Mémoire en master)

(Nous ne sommes pas concernés par ce cas de figure)

9 – Modalités de réinscription à un EC non acquis (Article 22)

(Réinscription l'année suivante ou réinscription obligatoire le semestre suivant où l'EC est proposé)

Lorsqu'un EC n'est ni validé ni acquis par compensation, l'étudiant.e concerné.e doit s'y réinscrire l'année suivante pour le valider.

10a – Poursuite d'études au niveau supérieur dans un cursus de licence (Article 23)

- Nombre de crédits ECTS minimum exigé pour autoriser le passage de niveau à l'issue de la session de seconde chance

(la règle générale fixe le nombre minimum à 30 crédits ECTS mais il peut être porté par la composante, le département ou la formation jusqu'à 48 ECTS au plus)

Le département applique la règle générale fixant à 30 ECTS le minimum requis pour le passage de niveau en licence. Le passage au niveau L3 n'est possible que si la L1 est entièrement (100%) validée.

- Modalités de passage au niveau supérieur

(Passage conditionnel avec le résultat AJAC ou simple redoublement avec une autorisation à prendre des EC du niveau supérieur en crédits)

Le passage au niveau supérieur se fait sous forme de passage conditionnel avec le résultat ajourné, autorisé à continuer (AJAC).

10b – Poursuite d'études au niveau supérieur au sein du cursus de master (Article 23)

(A l'issue de l'année de M1 : simple redoublement, redoublement avec passage conditionnel en M2 (AJAC), redoublement avec possibilité de suivre des EC de M2 en crédits. Si la deuxième ou la troisième option est retenue, précisez le nombre minimum requis de crédits ECTS validés en M1. Ce nombre est doit être compris entre 30 et 48)

Pour passer en M2, les étudiant.e-s de M1 doivent avoir validé leur mémoire de M1 (y compris par compensation) et avoir obtenu au moins 45 ECTS sur les 60 que comprend le M1 (autrement dit, les étudiant.e-s peuvent passer en M2 s'il leur manque au plus 3 cours à 5 ECTS ; ils et elles devront valider ces cours l'année de leur M2).

MODALITÉ DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DE CHAQUE ENSEIGNEMENT

Enseignement	Niveau et semestre	Code Apogée	Crédits ECTS	Coefficient	Répartition contrôle continu / contrôle terminal	Nombre d'épreuves	Nature des épreuves	Durée des épreuves
Licence 1								
Histoire politique et sociale de la France	L1 S1	DH31EM01	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Droit constitutionnel et institutions politiques comparées	L1 S1	DH31EM02	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Introduction à la sociologie politique	L1 S1	DH31EM03	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Économie politique	L1 S1	DH31EN01	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Méthodologie du travail universitaire (M2E)	L1 S1	DH31ET01	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Introduction à la théorie politique	L1 S2	DH32EM01	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Introduction aux relations internationales	L1 S2	DH32EM02	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politiques publiques	L1 S2	DH32EM03	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Méthodes qualitatives en sciences sociales	L1 S2	DH32EN02	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques

Méthodes quantitatives en SHS	L1 S2	DH32EN01	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Licence 2								
Analyser et enquêter l'Etat CM	L2 S1	DH33EM01	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Analyser et enquêter l'Etat TD	L2 S1	DH33EN01	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Politique et société en Asie	L2 S1	DH33EM03	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politique et société en Amérique latine	L2 S1	DH33EM03	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Organisations internationales	L2 S1	DH33EM02	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Méthodes en théorie politique	L2 S1	DH33EN02	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Travail et politique (M3P)	L2 S1	DH33ET01	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Construction et politique de l'Europe	L2 S2	DH34EM01	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Questions contemporaines de théorie politique	L2 S2	DH34EM02	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Participation politique et élections	L2 S2	DH34EM03	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H

Tremplin master : Histoire de la pensée politique	L2 S2	DH34ET01	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Tremplin réussite : Problèmes politiques, économiques et sociaux	L2 S2	DH34ET01	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Licence 3								
Théories de la démocratie	L3 S1	DH35EM01	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Etudes de genre	L3 S1	DH35EM02	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Médias et espace public	L3 S1	DH35EM03	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Orientation universitaire et professionnelle (M3P)	L3 S1	DH35ET01	3	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Tremplin métier : Action publique, migrations, discriminations	L3 S1	DH35ET02	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politique et société en Afrique	L3 S2	DH36EM01	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politique et société dans le monde musulman	L3 S2	DH36EM02	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Tutorat du mémoire	L3 S2	DH36EM03	6	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques

Politiques des sciences et de l'environnement	L3 S2	DH36EM04	6	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Épistémologie des sciences sociales	L3 S2	DH36EN01	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Sociologie des mouvements sociaux	L3 S2	DH36EN02	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Crise, événement, exception	L3 S2	DH36EN04	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Souveraineté et mondialisation	L3 S2	DH36EN03	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Textes de science politique en anglais	L3 S2	DH36XL30	3	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Master 1								
Approches critiques du politique	M1 S1	DHE1EACP	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Action publique et politiques sociales	M1 S1	DHE1ED02	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Relations transnationales et mondialisation	M1 S1	DHE1ED03	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Représentations et figurations du politique	M1 S1	DHE1ED01	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Introduction aux méthodes de la recherche	M1 S1	DHE1ED04	5	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques

Spatialisation des inégalités	M1 S2	DHE2ED01	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Droit et dispositifs de luttres contre les discriminations	M1 S2	DHE2ED03	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Construire et administrer les différences	M1 S2	DHE2ED02	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Histoire du système international : économique et politique	M1 S2	DHE2ED05	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Conflits, sécurité, guerres	M1 S2	DHE2ED06	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politique du développement et de la coopération	M1 S2	DHE2ED07	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Arts et images	M1 S2	DHE2ED08	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Discours et savoirs	M1 S2	DHE2ED09	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Théories du politique	M1 S2	DHE2ED10	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Discriminations, justice, police	M1 S2	DHE2ET01	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Race, genre, classe	M1 S2	DHE2ET04	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Genre et politique	M1 S2	DHE2ET02	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H

Justice et inégalités	M1 S2	DHE2ET06	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Travail santé et politique	M1 S2	DHE2ET03	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politiques de santé et inégalités	M1 S2	DHE2ET05	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Tutorat	M1 S2	DHE2EP02	5	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Gestion par projets et métiers du plaidoyer - parcours A	M1 S2	DHE2EP01	5	1	50/50	2	Équilibre recherché entre écrit et oral ; définie en regard des objectifs de professionnalisation	Variable selon critères pédagogiques
Gestion par projets et métiers du plaidoyer - parcours B	M1 S2	DHE2EP01	5	1	50/50	2	Équilibre recherché entre écrit et oral ; définie en regard des objectifs de professionnalisation	Variable selon critères pédagogiques
Professionnalisation : enjeux de la gestion par projets - parcours C	M1 S2	DHE2EP01	5	1	50/50	2	Équilibre recherché entre écrit et oral ; définie en regard des objectifs de professionnalisation	Variable selon critères pédagogiques
Master 2								
Populations vulnérables	M2 S1	DHE3ED01	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Mobilisations et discriminations	M2 S1	DHE3ED02	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H

Domination et mondialisations	M2 S1	DHE3ED03	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Métiers de la coopération: expertises et contre-expertises	M2 S1	DHE3ED04	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Éthique appliquée	M2 S1	DHE3ED05	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politiques et métiers de la culture	M2 S1	DHE3ED06	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Environnement et risques globaux	M2 S1	DHE3ET01	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Transferts de normes ET Circulations internationales des idées	M2 S1	DHE3ET02	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Religions et nationalismes	M2 S1	DHE3ET04	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Expérimentations démocratiques	M2 S1	DHE3ET05	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politiques des migrations	M2 S1	DHE3ET03	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Politique et numérique	M2 S1	DHE3ET06	5	1	50/50	2	En général, un oral et un écrit (dossier ou sur table)	Écrit : 3H
Séminaire de professionnalisation	M2 S1	DHE3EP01	5	1	CC uniquement	2	Équilibre recherché entre écrit et oral ; définie en regard des objectifs de professionnalisation	Variable selon critères pédagogiques

Méthodes de la recherche approfondie	M2 S1	DHE3ED10	5	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Séminaire de recherche	M2 S2	DHE4ER01	5	1	CC uniquement	2	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques
Tutorat	M2 S2	DHE4EP01	5	1	CC uniquement	3 minimum	Équilibre recherché entre écrit et oral	Variable selon critères pédagogiques